

Da: Berthoud Frédéric BBT [frederic.berthoud@bbt.admin.ch]
Inviato: martedì 29 novembre 2005 20.52
A: 'Claire - Studio Michelini'
Cc: Hänni Nicole BBT
Oggetto: RE: Exercice de l'activité d'Expert comptable

Cher Monsieur,

Voici notre réponse à votre mail, en nous excusant du retard mis à vous répondre.

A titre d'information préalable, la profession d'expert comptable peut être soumise à des dispositions de droit cantonal. Je peux vous renseigner sur les dispositions de droit fédéral, vous donner quelques éléments de réponse concernant le droit cantonal, mais, pour être certain des exigences posées par les cantons, je vous invite à les contacter directement.

En général, la profession d'expert comptable n'est pas réglementée en Suisse (aucun diplôme particulier n'est exigé). Une exception existe cependant pour le Tessin. Pour le canton de Genève, nous recevons des informations très détaillées sur la réglementation des professions et les activités d'expert comptable n'y figurent pas; vous pouvez donc considérer avec un degré de certitude suffisant que cette activité n'est pas réglementée sur Genève. Vous pouvez donc exercer à titre indépendant sans être affilié à la Chambre fiduciaire.

Concernant le champ d'exercice qui vous est ouvert, tout est libre ... ou presque. Le Code (fédéral) des obligations dispose que la révision des grandes SA doit être faite par un réviseur "particulièrement qualifié" (art. 727b CO, RS 221). Une ordonnance définit ce qu'est un tel réviseur (http://www.admin.ch/ch/f/rs/c221_302.html). Comme vous avez obtenu une reconnaissance pour un diplôme fédéral, vous devriez répondre aux exigences de cette ordonnance.

"Antenne" à Genève : si vous êtes d'une nationalité d'un Etat de l'UE, vous pouvez venir en Suisse pour effectuer ce que l'on appelle une prestation de service (= travailler en Suisse sans y résider), mais au maximum pour 90 jours par année. Au delà, vous avez l'obligation d'être domicilié sur sol suisse ou d'être au bénéfice d'un permis de frontalier.

J'espère vous avoir fourni les renseignements demandés et vous adresse, cher Monsieur, mes meilleures salutations.

Frédéric Berthoud

BUNDESAMT FÜR BERUFSBILDUNG UND TECHNOLOGIE BBT
OFFICE FÉDÉRAL DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA TECHNOLOGIE OFFT
UFFICIO FEDERALE DELLA FORMAZIONE PROFESSIONALE E DELLA TECNOLOGIA UFFT

Frédéric Berthoud

Coordinateur suisse pour la reconnaissance des diplômes

Effingerstrasse 27, 3003 Bern
Téléphone ++41 (0)31 322 28 26
Fax ++41 (0)31 324 92 47

Frederic.Berthoud@bbt.admin.ch
www.bbt.admin.ch